

Jean Charles Baptiste LE SAUX 30 ans

330^e Régiment d'Infanterie



Inscrit maritime n° 5266 CC du 28 octobre 1904 (venu de l'IP n° 3990) et inscrit sous le n° 92 de la liste de recrutement du canton de Pont-Aven, Baptiste Le Saux est embarqué en 1904 à la pêche sur le *Jeanne et Angéline* CC 436 et en 1905 sur le *Saint-Jean* CC 17 avant d'être appelé le 18 juin 1906 par la Marine nationale au titre de la levée permanente.

Il est très rapidement réformé n° 2 le 1^{er} juillet 1906 par la commission de réforme du 2^e arrondissement maritime pour infirmités antérieures à l'incorporation (varices). Il ne naviguera plus ensuite car rapporté aux hors de services, n° 1651.

Les besoins en hommes de la fin 1914 ramènent Baptiste devant un conseil de révision, celui de la Seine-Inférieure du 11 décembre 1914 en l'occurrence ; mis à la disposition de la Guerre par la Marine, il échappe encore aux forces armées en étant classé service auxiliaire. Il est toutefois appelé à l'activité le 2 juin 1915 au 118^e RI de Quimper.

Les choses se gâtent le 28 septembre 1915 car il est classé « bon pour le service armé » par la même commission de la Seine. Il occupe alors un poste à la 5^e section de commis et ouvriers militaires d'administration (*) d'Orléans depuis le 24 août.

Le 1^{er} janvier 1916, Baptiste passe à la 22^e section de COA qui se trouvait aux environs de Paris pour contribuer en tant que service auxiliaire à l'alimentation du front ; il passe enfin le 28 janvier 1916 à la 9^e section de COA de Châteauroux (36) où il va rester jusqu'au 28 mai 1916, date à laquelle il est versé dans l'infanterie au 92^e RI de Clermont-Ferrand. Cette unité se trouve alors dans l'Oise à Bailly, elle part ensuite dans la Somme dans le secteur de Chaulnes.

Le 25 octobre 1916 est le moment où Baptiste passe à la 23^e Cie du 330^e régiment d'infanterie de Mayenne qui se trouve aussi dans la Somme où il vient de participer à l'offensive franco-anglaise et qui a été sérieusement décimé. C'est la guerre des tranchées qui continue avec son cortège d'obus, de gaz et de coups de main ; des avions survolent quotidiennement le secteur. Le 330^e est relevé le 2 février 1917 après quelques jours de repos pour remonter en ligne à Verdun dans le secteur d'Avocourt ; il relève, dans la nuit du 12 au 13 mars, le 80^e RI à la cote 304 dont les hauteurs sont toujours dominées par l'ennemi.

Le 15 mars, le secteur paraît violemment agité, l'aviation ennemie fait preuve d'une activité anormale et la « saucisse » (ballon d'observation) de la division tombe en flammes. Le 17, les lignes sont soumises à un arrosage de torpilles, fléchettes, engins divers et l'artillerie ennemie prodigue sur tout le secteur ses tirs de réglage et d'efficacité.

C'est le prélude à une attaque. Le 18 mars à 16 heures, l'infanterie allemande attaque au coude à coude, des combats au corps à corps s'engagent au saillant Kieffer et à la tranchée d'Aix, sur le front du 5^e bataillon ; quelques éléments surpris par la violence de l'attaque se replient. Les Français décident de contre-attaquer dans la soirée, la 23^e Cie du 330^e est mise à disposition de la division à 20 h 45 ; les objectifs sont l'ancien PC de la Cie, l'emplacement des mitrailleuses et le boyau Farnier à gauche.

Après une préparation d'artillerie de vingt minutes, la 23^e Cie de Jean Baptiste attaque le 19 mars à 3 heures du matin et effectue plusieurs bonds successifs ; prise sous le feu des mitrailleuses et des tirs de barrage, après avoir livré un violent combat à la grenade et essuyé le feu des *flammenwerfer* lui occasionnant des pertes sérieuses, elle ne peut se maintenir et regagne son point de départ en ramenant six prisonniers du 13^e IR. La relève des blessés est prise sous le feu, « malgré, dit le rapport du lieutenant-colonel, le drapeau de la Croix-Rouge qui avait été déployé ostensiblement ». Le bataillon repoussera à la grenade, dans la seule soirée du 19 mars, trois contre-attaques ennemies. Après relève, la 23^e Cie va occuper les abris RD de la cote 310. Le 20 mars, une patrouille délivre un groupe de la 17^e Cie demeuré enseveli au boyau Farnier. Toute circulation de jour est rendue impossible par les tirs des mitrailleuses ennemies postées au Mort-Homme et à la cote 304.

Par application de la Note du G.Q.G. 4^e 14410 du
28 juillet 1918, le Général C^{te} le Groupement
B.C. (16^e Corps) a accordé la Médaille
Militaire aux militaires ci-après désignés

Le Saux Jean soldat 2^{cl} 23^e Cie du 330^e
Blessé en danger de mort.
(Croix de guerre avec palme.)

Jean Baptiste Le Saux est grièvement blessé lors de ces combats des 18 et 19 mars 1917. Le régiment est relevé le 22 mars ; le même jour, Jean Baptiste, mourant, est décoré par le général de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palme.

Il décèdera le jour même à 14 heures à l'ambulance 2/15 (132^e DI). Il est inhumé à la nécropole nationale Ville-sur-Cousances dans la Meuse, tombe individuelle n° 635.



Né à Trégunc le 17 juin 1886, Jean Charles Baptiste Le Saux, brun aux yeux gris, 1,63 m, qui savait lire et écrire, était le fils d'Yves Le Saux, cultivateur à Kerouel, et de feu Marie-Josèphe Le Berre, cultivatrice. En 1891, la famille Le Saux n'habite plus à Kerouel, elle a vraisemblablement déjà déménagé à Nizon. Jean Baptiste figure sur le monument aux morts de Nizon (Kerentrée).

